MAIRIE DE
Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2026/11/177

Le Maire de la commune de Le Pouzin,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu la demande présentée par Monsieur Steeven VERNET, en vue d'occuper l'emprise de la rue Vincent d'Indy 07250 Le Pouzin, afin de stationner un camion toupie et de réaliser des travaux au N°20 de la rue, le vendredi 13 novembre 2026, entre 14 heures et 17 heures ;
Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

A R R E T E

ARTICLE 1: Le vendredi 13 novembre 2026, Monsieur Steeven VERNET est autorisé à occuper l'emprise de la rue Vicent d'Indy, 07250 Le Pouzin, afin de stationner un camion toupie au N°20 de cette rue.

ARTICLE 2 : Le vendredi 13 novembre 2026, entre 14 heures et 17 heures, la circulation sera fermée à hauteur du N°24 de la rue Vincent d'Indy 07250 Le Pouzin. Les véhicules seront déviés sur l'avenue du Commandant Théron.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de Monsieur Steeven VERNET.

ARTICLE 4 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 5 novembre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL

MAIRIE DU POUZIN
07250